

Bâtir une
économie du
XXI^e siècle
ensemble

Guide des programmes
et services de l'Agence
de promotion économique
du Canada atlantique



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Canada

Contenu

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) offre une vaste gamme de programmes et de services aux aspirants entrepreneurs, aux propriétaires et aux dirigeants d'entreprises, aux organisations non commerciales, aux collectivités ainsi qu'aux établissements d'enseignement et de recherche partout dans la région.

Comment trouver ce que vous cherchez

Introduction	2
--------------------	---

La section 1 - L'APECA en bref

Présente un aperçu de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de ses programmes et de ses services.

Aperçu de l'APECA	5
Bâtir une économie du XXI^e siècle ensemble	5
L'APECA, à la mesure de la région de l'Atlantique	5
Le portefeuille de l'Industrie	5
Au service d'une économie en évolution	5
Créer les bons programmes	5
Initiatives de l'APECA en matière de recherche	6
Évaluation des répercussions - surveillance de la réussite	6
Défendre les intérêts de la région de l'Atlantique à Ottawa	6
Principaux programmes et services de l'APECA	6
Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique	6
Programme de développement des entreprises (PDE)	7
Entente sur la promotion du commerce extérieur	7
Programme de capital d'appoint de ConneXion Jeunes entrepreneurs	7
Corporations de développement communautaire (CBDC)	8
Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)	8
Organismes de développement économique régional (ODER)	8
Développement touristique	8
Autres programmes gérés par l'APECA	8
Programme infrastructures Canada	8
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	8
Activités d'adaptation	8

La section 2 - Lancer sa propre entreprise

Renseigne sur les programmes et les services qui peuvent vous aider à concrétiser votre idée d'entreprise.

Par où dois-je commencer?	10
J'ai besoin d'aide pour financer ma nouvelle entreprise... à qui dois-je m'adresser?	11
Programme de développement des entreprises (PDE)	11
Les Corporations de développement communautaire :	
une autre source de financement et de conseils.	12
Capital de risque	12

Où vous adresser pour obtenir des renseignements sur les programmes ou de l'aide

Le présent guide vous permet de vous renseigner sur de nombreux programmes et services offerts par l'APECA et ses partenaires du développement régional dans la région de l'Atlantique. De plus amples détails sur l'admissibilité peuvent vous être fournis sur demande. Certains pourcentages et certaines conditions d'aide peuvent représenter des moyennes et ils peuvent varier selon les divergences entre les divers marchés de la région de l'Atlantique.

Bien que le personnel de l'APECA soit tout disposé à répondre à vos questions, nous vous suggérons de communiquer d'abord avec le Centre de services aux entreprises du Canada le plus près de chez vous.

Reportez-vous à la page 31 pour obtenir d'autres coordonnées de l'APECA, du Centre de services aux entreprises du Canada et des Corporations de développement communautaire.

Pour obtenir plus de renseignements sur les autres programmes et services du gouvernement du Canada, composez le 1 800 O-Canada ou consultez le site Web du Canada à www.canada.gc.ca.

La section 3 - Prendre de l'expansion

Offre de l'information sur les programmes et services qui peuvent vous aider à faire progresser votre entreprise par l'amélioration de vos compétences en gestion, la modernisation de votre usine et de votre outillage ou l'amélioration du marketing, de l'innovation et des exportations.

Améliorez vos compétences en gestion	14
Initiative de développement des compétences en innovation	14
Initiative pour jeunes entrepreneurs	14
Initiative Femmes en affaires	15
Programme de services-conseils	15
Programme de missions d'initiation aux pratiques exemplaires	15
Agrandir ou moderniser votre entreprise	16
Programme de développement des entreprises (PDE)	16
Exploiter son potentiel d'exportation	17
Programme de développement des entreprises	17
Initiative de formation en commerce et de perfectionnement des compétences en exportation	17
Programmes de stages pour les étudiants	17
Missions de commerce et d'investissement dirigées par l'APECA	18
Missions commerciales d'Équipe Canada Atlantique	18
L'innovation	19
Programme de développement des entreprises (PDE)	19
Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA)	19
Initiative de développement des compétences en innovation	21
Faire affaire avec le gouvernement	21
Programme de développement des entreprises-Promotion des fournisseurs	21

La section 4 - Collaborer avec des organisations non commerciales

Décrit les programmes offerts aux organismes sans but lucratif, dont certains offrent des services aux entreprises de la région de l'Atlantique.

Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités (FISC)	22
Programme de développement des entreprises-Projets non commerciaux	23
Initiative pour jeunes entrepreneurs (IJE)	23
Partenariat pour le commerce et l'investissement au Canada atlantique	24
Entente sur la promotion du commerce extérieur (EPCE)	24

La section 5 - Renforcer les collectivités

Décrit les programmes qui peuvent aider les collectivités à prévoir et à bâtir un avenir plus assuré grâce à la planification stratégique, à de meilleures infrastructures et à des possibilités d'emplois durables.

Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités	26
Programme infrastructures Canada	26
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	27
Programme de développement des collectivités	28
Programmes d'adaptation de l'APECA	28

La section 6 - Travailler avec des partenaires

Donne une description du type de partenariats officiels que l'APECA a conclus avec l'industrie, les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que les provinces et les municipalités pour promouvoir le développement régional du Canada atlantique. 30



Introduction

La région de l'Atlantique est une région en transition, qui fait le passage à une économie fondée sur l'innovation et les idées.

Caractérisée par le dynamisme de son commerce au XIX^e siècle, l'économie de la région de l'Atlantique a décliné au XX^e siècle. La situation commence maintenant à changer. Le monde est plus petit, les entraves au commerce disparaissent chaque jour, les économies se mondialisent et ce sont les innovateurs et les entrepreneurs qui récoltent les fruits.

Dans un monde comme celui-là, la région de l'Atlantique est bien placée pour concurrencer avec succès une fois de plus. Une réputation grandissante en raison de ses travailleurs qualifiés, une infrastructure perfectionnée de télécommunications et de transports, de même que de l'énergie en abondance et à faible coût, un secteur pétrolier et gazier en expansion et son emplacement idéal permettent à la région d'espérer un avenir dynamique.

Même s'il lui reste d'importants défis à relever, le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), adopte une démarche énergique pour surmonter les obstacles régionaux à la croissance et cibler des possibilités intéressantes.

Comme vous le verrez dans le présent guide de référence, l'APECA et ses partenaires du développement économique appuient un grand nombre de projets qui transforment rapidement les difficultés en possibilités.

Le Fonds d'innovation de l'Atlantique, par exemple, est un moteur qui a stimulé l'intensification récente de la recherche-développement dans la région. Le Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités aide les petites collectivités et celles des milieux ruraux à renforcer leur assise économique. En outre, le Programme de développement des entreprises et d'autres programmes de l'APECA aident des milliers d'entrepreneurs à lancer des entreprises et à prendre de l'expansion, à optimiser les possibilités de commerce et d'exportation et à mettre au point de nouveaux produits touristiques.

Nous reconnaissons à l'APECA qu'il n'existe pas de moyens faciles de bâtir une économie. Néanmoins, notre stratégie globale de développement a contribué à créer des milliers d'emplois dans la région de l'Atlantique, et nos investissements dans la région ont contribué à faire diminuer le taux de chômage général. Ce sont là des exemples des résultats pratiques que nous nous efforcerons d'atteindre au cours des prochaines années.

Le présent guide est un outil pratique, conçu pour aider les entrepreneurs et les chefs de file des collectivités du Canada atlantique à bâtir de nouvelles entreprises. Ensemble, nous pouvons tous bâtir une économie régionale plus forte.

Aperçu de l'APECA

Bâtir une économie du XXI^e siècle ensemble

Le gouvernement du Canada croit que les régions prospères constituent la pierre angulaire d'un pays fort. C'est pour cette raison qu'il est résolu à aider les Canadiens des quatre coins du pays à bâtir une solide économie régionale.

L'APECA, à la mesure de la région de l'Atlantique

Le gouvernement du Canada a créé APECA en 1987 et lui a accordé le statut de ministère. L'Agence se consacre totalement au développement économique de la région de l'Atlantique.

Le portefeuille de l'Industrie

L'APECA est l'un des seize ministères et organismes fédéraux qui composent le portefeuille de l'Industrie. Ensemble, ces entités sont bien placées pour poursuivre l'objectif du gouvernement du Canada, qui souhaite bâtir une économie du savoir dans toutes les régions du pays.

Au service d'une économie en évolution

L'économie du Canada atlantique évolue. Les secteurs traditionnels des ressources comme le tourisme et l'exploitation forestière se modernisent, de nouveaux secteurs prennent rapidement de l'expansion et le lancement de la production pétrolière et gazière extracôtière a déjà commencé à influencer favorablement l'économie de l'Atlantique. C'est là une bonne nouvelle, mais il reste encore des lacunes à combler en ce qui concerne les compétences, l'innovation et la productivité, par rapport au reste du Canada. Les dépenses totales des entreprises de la région en recherche-développement sont assez faibles et les niveaux généraux de productivité restent en deçà des moyennes nationales. L'APECA s'emploie à combler ces lacunes.

Créer les bons programmes

Grâce à ses activités de recherche et d'analyse stratégiques, l'APECA jette les bases de la création et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures pour appuyer et promouvoir de nouvelles possibilités de développement économique dans la région de l'Atlantique.

L'Agence s'efforce d'abord d'améliorer le climat général qui favorisera la croissance des entreprises par la coordination des politiques et des programmes nationaux et régionaux et par son rôle de principal défenseur des intérêts de la région. L'APECA entend également améliorer la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). De plus, l'Agence contribue à bâtir des collectivités autonomes et dynamiques.

Priorités de l'APECA



Politiques, défense des intérêts et coordination



Innovation et technologie



Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires



Développement économique des collectivités



Accès aux capitaux et à l'information



Commerce, tourisme et investissement

L'APECA en bref (suite)

Initiatives de l'APECA en matière de recherche

La Mesure de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique (MRSRA) est le principal mécanisme utilisé par l'APECA pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de recherche. Les activités financées dans le cadre de la MRSRA comprennent des études et des tables rondes axées sur les différents enjeux et possibilités économiques.

Évaluation des répercussions - surveillance de la réussite

L'APECA surveille les résultats en ce qui a trait à son rendement et en évalue les répercussions. Par exemple :

- Le taux de survie après cinq ans des entreprises lancées avec l'aide de l'APECA est deux fois et demi supérieur à celui de toutes les nouvelles entreprises de la région.
- Les dépenses des programmes de l'APECA génèrent en moyenne 1,25 \$ en recettes fiscales pour chaque dollar investi dans le démarrage et l'expansion d'entreprises.

Défendre les intérêts de la région de l'Atlantique à Ottawa

L'APECA veille à ce que les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral tiennent compte des intérêts de la région lorsqu'ils élaborent leurs politiques et programmes.

Par l'intermédiaire d'un programme spécial d'aide visant l'approvisionnement, l'APECA s'efforce aussi de veiller à ce que la population de la région de l'Atlantique profite des occasions d'offrir des services et de vendre des produits au gouvernement du Canada.

Principaux programmes et services de l'APECA

L'APECA fait le lien entre ses priorités stratégiques et ses clients du milieu des affaires et de la collectivité par divers programmes et services clés.

Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique

Le PICA investit considérablement dans quatre secteurs clés : innovation; commerce et investissement; entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires; et développement économique des collectivités.

Fonds d'innovation de l'Atlantique

Le FIA permet d'appuyer des projets et des activités d'importance stratégique pour le développement et la commercialisation de la technologie au Canada atlantique.

Partenariat pour le commerce et l'investissement au Canada atlantique (PCICA)

Le PCICA aide les entreprises à exporter par les moyens suivants :

- Missions commerciales aux États-Unis et en Europe
- Élaboration de stratégies d'exportation dans les principales industries
- Formation et perfectionnement des compétences en commerce
- Stages liés aux exportations pour des diplômés en commerce.

Le PCICA vise également à accroître les investissements étrangers directs dans la région de l'Atlantique grâce à la recherche stratégique, aux activités de promotion et aux partenariats de promotion des investissements.





Partenariat pour l'entrepreneurship et le perfectionnement des compétences en affaires (PEPCA)

Le PEPCA aide à accroître le nombre de Canadiens et de Canadiennes de la région de l'Atlantique qui choisissent de lancer une entreprise et améliore la capacité des entreprises existantes à concurrencer et à se développer.

Le programme se compose de trois éléments clés :

- Initiative de développement des compétences en innovation
cette mesure aide les entreprises en ce qui concerne la formation et le perfectionnement des compétences du personnel en place, le recrutement d'experts et de gestionnaires et le recrutement de diplômés qualifiés.
- Initiative Femmes en affaires
l'IFA investit dans des activités qui aident les entrepreneures à lancer ou à développer une entreprise. Cette mesure est mise en œuvre en collaboration avec divers partenaires, dont les Corporations de développement communautaire, la Newfoundland and Labrador Organization of Women Entrepreneurs, le Centre for Women in Business de l'Université Mount Saint Vincent, et la Prince Edward Island Business Women's Association.
- Initiative pour jeunes entrepreneurs
l'IJE cible la mise en valeur de l'entrepreneurship et l'acquisition de compétences en affaires chez les jeunes de 15 à 29 ans.

Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités

Le FISC appuie les mesures qui aident les collectivités à adopter les nouvelles technologies, à accroître la compétitivité de leur base industrielle et à mettre en place des infrastructures choisies, jugées indispensables à leur développement économique.

Programme de développement des entreprises (PDE)

Le PDE est le principal programme de l'APECA qui offre une aide financière directe aux PME de la région de l'Atlantique. Il appuie le démarrage, l'expansion ou la modernisation des PME en offrant l'accès à du capital, notamment des contributions remboursables sans intérêt et sans garanties.

Le PDE offre également des contributions financières aux organisations non commerciales qui offrent des services aux PME.

Entente de COOPÉRATION Canada - provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur

Cette entente aide les PME de la région de l'Atlantique à explorer des marchés internationaux, à s'y implanter et à y réussir. Les partenaires de l'Entente sont l'APECA, Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour le compte du gouvernement fédéral et les quatre gouvernements provinciaux de la région de l'Atlantique.

Programme de capital d'appoint de ConneXion Jeunes entrepreneurs

Ce programme s'adresse aux entrepreneurs de moins de 30 ans qui souvent éprouvent des difficultés à obtenir du financement et qui peuvent également avoir besoin d'une formation et de conseils spéciaux en affaires.

Développement de la capacité d'innovation

Les programmes de l'APECA sont basés sur la recherche stratégique. En 2002, avec l'aide de l'APECA, M. Alan Cornford de GPT Management Ltd. a réalisé et publié une importante étude intitulée « Innovation et commercialisation au Canada atlantique ». Cette étude indique que même si la région de l'Atlantique possède certains atouts en innovation, en particulier la R-D universitaire, il faudra, pour accroître la R-D en général dans la région, que le secteur privé investisse davantage et adopte aussi davantage la technologie. L'étude décrit également le rôle crucial que le gouvernement peut jouer pour que la capacité d'innovation se développe dans la région.

L'APECA en bref

Corporations de développement communautaire (CBDC)

Il s'agit d'un réseau de 41 organismes autonomes sans but lucratif répartis dans les régions du Canada atlantique. Les CBDC travaillent en collaboration avec le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités ainsi que le secteur privé pour offrir des services de counseling et des services financiers aux petites entreprises.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)

Les CSEC constituent un premier niveau d'accès à des informations complètes sur les services, les programmes et certains règlements du gouvernement. L'APECA est le partenaire de gestion fédéral des CSEC dans la région de l'Atlantique.

Organismes de développement économique régional (ODER)

L'APECA travaille en collaboration avec 52 ODER situés dans la région de l'Atlantique et leur fournit du financement. Ces organismes comprennent :

- quinze agences de développement économique communautaire au Nouveau-Brunswick;
- onze administrations de développement régional en Nouvelle-Écosse; deux administrations de développement régional au Cap-Breton;
- vingt commissions de développement économique régional à Terre-Neuve-et-Labrador;
- vingt commissions de développement économique régional à Terre-Neuve-et-Labrador;
- quatre sociétés de développement économique local à l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces organismes ont pour mandat de développer et de stimuler le développement économique à l'échelle locale en partenariat avec les trois paliers d'administration publique, les organismes de développement économique et divers intervenants.

Développement touristique

La division du Tourisme atlantique de l'APECA joue un rôle de premier plan afin d'accroître le tourisme dans la région et mise sur une approche panatlantique pour la recherche, le marketing et le développement des produits touristiques. Ses mesures visent à augmenter les efforts déployés en matière de tourisme par les bureaux régionaux de l'APECA, les ministères provinciaux du Tourisme et le secteur privé.

L'Agence réalise ces objectifs au niveau local par le biais des volets commerciaux et non commerciaux du Programme de développement des entreprises.

Au niveau régional, Tourisme atlantique participe à diverses mesures qui constituent une démarche panatlantique à l'égard du développement du tourisme. Le Partenariat du tourisme du Canada atlantique est d'ailleurs la principale mesure qui réunit l'APECA, les quatre associations touristiques de la région et les quatre ministères provinciaux du Tourisme. Il est voué à la promotion du Canada atlantique en tant que destination touristique sur les marchés internationaux. Les États de la Nouvelle-Angleterre sont le principal marché visé et les États du centre du littoral de l'Atlantique, l'Europe et le Japon sont les marchés secondaires.

Autres programmes gérés par l'APECA

Programme infrastructures Canada

Le Budget de 2000 a annoncé un financement fédéral de 2,65 milliards de dollars pour les infrastructures matérielles, qui seront répartis entre les infrastructures municipales et les routes provinciales.

Compte tenu de la participation des gouvernements provinciaux et des municipalités, le total des investissements dans la région de l'Atlantique devraient représenter 550 millions de dollars en cinq ans.

« L'infrastructure municipale verte » est considérée comme une priorité. Il s'agit essentiellement des réseaux d'aqueduc et d'égout, de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets solides et du recyclage. L'APECA gère ce programme au Canada atlantique pour le compte du gouvernement du Canada.

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

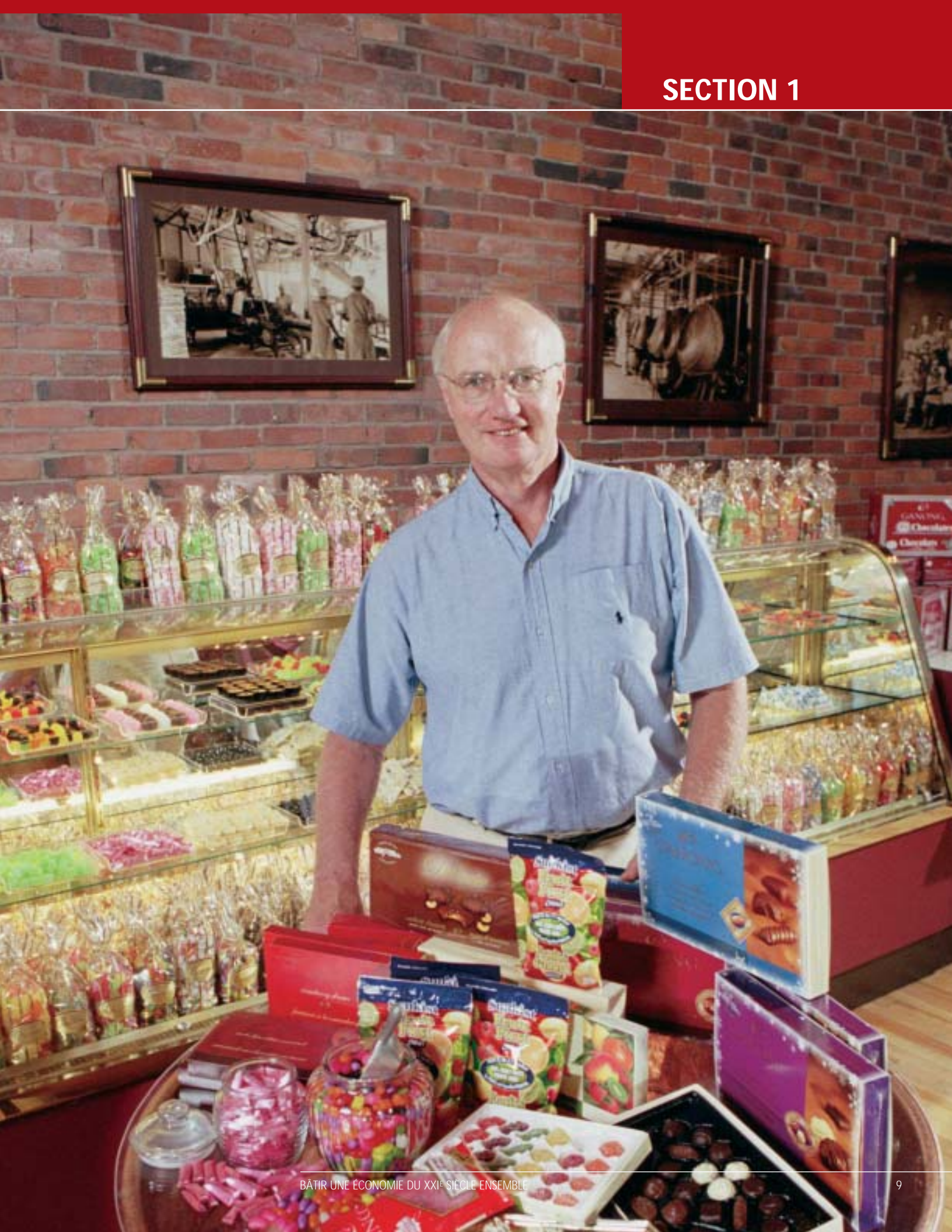
Ce programme met l'accent sur l'engagement de partenariats modulables avec les municipalités, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé. Les investissements visent des projets d'envergure nationale et régionale dans des secteurs indispensables au soutien de la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens.

Activités d'adaptation

Les activités d'adaptation visent des situations économiques spéciales de la région de l'Atlantique. L'APECA a soit lancé soit géré un certain nombre de ces mesures au nom du gouvernement du Canada, notamment :

- Adaptation et restructuration des pêches canadiennes
- Fonds pour la fermeture des bases
- Réaménagement de Borden-Cap Tormentine
- Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique
- Plan d'action pour aider les pêcheurs, les travailleurs d'usine et les collectivités affectés par la fermeture de trois zones de pêche de la morue
- Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle
- Argentinia Management Authority
- Partenariat culturel et économique du Canada atlantique

Au Cap-Breton, les programmes de l'APECA sont exécutés par la Société d'expansion du Cap-Breton



Lancer sa propre entreprise

Lancer une nouvelle entreprise n'est pas une mince affaire. Il faut tout d'abord avoir une bonne idée. Mais vous devez également connaître la concurrence et les sources de financement. Il vous faudra peut-être en outre vous renseigner sur des sujets comme les droits d'auteur, les brevets, les communications, la comptabilité et le marketing. En fait, de nombreuses questions se posent lorsque vient le temps de lancer une nouvelle entreprise et où trouver de l'information ne devrait pas en faire partie.

Par où dois-je commencer?

Pour vous aider à trouver réponse à vos questions, le gouvernement du Canada, par le biais de l'APECA, a établi un service d'information commerciale, soit les **Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)**.

Ces centres sont faciles d'accès, peu importe où vous vivez dans la région de l'Atlantique. Que vous ayez besoin de renseignements sur les plans d'entreprise, les études de marché, les sources de financement et autres, vous devriez vous adresser d'abord au CSEC. Le personnel chevronné peut vous donner des conseils, répondre à vos questions et vous donner accès à une foule de renseignements sur les programmes et les services du gouvernement, et bien d'autres sujets. En plus de répondre à vos questions précises, les CSEC vous fourniront des trousseaux sur le démarrage des entreprises qui traitent de sujets d'intérêt pour toutes les nouvelles entreprises.

Pour leur part, les entrepreneurs autochtones qui ont besoin d'information et de ressources pour développer leur entreprise peuvent également faire appel au **Réseau des services aux entreprises autochtones (RSEA)**. Le RSEA est basé sur la structure des CSEC en place partout au pays. Ces ressources sont adaptées aux besoins particuliers des clients autochtones. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre agent de développement économique autochtone local par l'intermédiaire du CSEC le plus près de chez vous.



Composez le 1 800 668-1010

Cliquez sur [WWW.RCSEC.ORG](http://www.rcsec.org)

Rendez-vous à un CSEC; il y en a un dans chacune des quatre provinces de l'Atlantique. Reportez-vous à la page 31 pour obtenir d'autres coordonnées.

Les CSEC... toute l'information en un seul endroit.

J'ai besoin d'aide pour financer ma nouvelle entreprise... à qui dois-je m'adresser?

Il y a de nombreux programmes des secteurs public et privé qui offrent du financement. Communiquez tout d'abord avec le Centre de services aux entreprises du Canada le plus près de chez vous. Leurs agents de renseignements commerciaux peuvent vous indiquer le programme qui vous convient.

Le programme présenté ci-dessous vise les démarrages d'entreprises et est offert par l'APECA.

Programme de développement des entreprises (PDE)

Vous pouvez obtenir des fonds du PDE pour mettre sur pied une entreprise, notamment pour la construction, l'acquisition ou l'aménagement de bâtiments ou pour l'équipement, ou même pour constituer un fonds de roulement, obtenir de la formation ou réaliser des études et de la promotion. Essentiellement, sont admissibles tous les frais raisonnables qui doivent être engagés pour mettre sur pied une entreprise prospère.

Néanmoins, l'APECA n'appuie pas certains types de démarrages d'entreprises.

Voici quelques secteurs admissibles : fabrication, tourisme et services aux entreprises. Bien que les entreprises du secteur primaire ne soient habituellement pas admissibles, il peut y avoir des exceptions.

Ne sont pas admissibles les entreprises de vente en gros ou au détail, les entreprises immobilières, les entreprises qui fournissent des services au gouvernement et les entreprises de services personnels ou sociaux.



L'APECA peut accorder un prêt représentant jusqu'à 50 % des frais admissibles d'un projet pour les dépenses en immobilisations, les frais de démarrage et le fonds de roulement et jusqu'à 75 % des frais d'embauche d'un expert en matière de gestion ou d'instauration de plans de formation et d'amélioration de la productivité, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ (ou davantage dans certains cas).

On estime que la création de plus de 70 % de tous les nouveaux emplois est attribuable à de nouvelles PME dans la région. Il est donc essentiel, pour stimuler la création d'emplois et assurer la sécurité économique dans la région, d'investir dans le perfectionnement et la réussite des entrepreneurs et des entrepreneurs en herbe, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes qui font traditionnellement face à de plus grands obstacles en affaires - par exemple les femmes, les jeunes et les Autochtones.

Lancer sa propre entreprise

Les Corporations de développement communautaire : une autre source de financement et de conseils

L'APECA accorde des fonds aux 41 Corporations de développement communautaire (CBDC) au Canada atlantique. Les CBDC contribuent à la création de petites entreprises et à l'expansion et à la modernisation d'entreprises existantes.



Les programmes et services offerts par les CBDC comprennent les suivants :

- aide financière jusqu'à concurrence de 125 000 \$ (habituellement au taux d'intérêt préférentiel majoré de deux points de pourcentage) sous forme de prêts, de garanties d'emprunt, de financement par capitaux propres;
- aide technique sous forme de counseling, de conseils en affaires et d'information;
- *Programme de capital d'appoint de ConneXion Jeunes entrepreneurs** qui s'adresse aux entrepreneurs de moins de 30 ans.

À titre de client de ce programme, vous participez à des séances de counseling et de formation adaptées à vos besoins. Un personnel chevronné peut vous aider à déterminer les domaines dans lesquels vous pouvez devoir améliorer vos compétences. Le Programme de capital d'appoint de ConneXion Jeunes entrepreneurs prévoit des prêts jusqu'à concurrence de 15 000 \$ et offre des modalités souples de remboursement. Vous pouvez également être admissible à un montant maximal de 2 000 \$ pour suivre une formation spécialisée et obtenir des conseils en affaires.

Pour en savoir plus sur les CBDC et leurs services, téléphonez au 1 888 303-2232 ou consultez leur site Web à l'adresse www.cbdc.ca. Reportez-vous à la page 31 pour obtenir d'autres coordonnées.

** Nota : Pour rendre le Programme de capital d'appoint de ConneXion Jeunes entrepreneurs le plus accessible possible en milieu rural, l'APECA a engagé un partenariat avec les 41 CBDC situées dans les régions rurales partout au Canada atlantique. Il y a également huit autres agents d'exécution, dont six en milieu urbain. Reportez-vous à la page 31 pour obtenir d'autres coordonnées.*

Capital de risque

Le capital de risque est l'argent investi, ou qui peut être investi, dans des entreprises qui peuvent être extrêmement rentables, mais qui présentent également un risque élevé de pertes. L'expression « capital de risque » est souvent utilisée indifféremment pour désigner les notions de « capital patient » ou de « financement par capitaux propres ».

Pour favoriser l'offre de capital de risque dans la région de l'Atlantique, l'APECA appuie trois fonds de ce type :

ACF Capital Atlantique inc. : fonds de capital de risque établi dans la région de l'Atlantique. Il possède des actifs de 30 millions de dollars et est axé sur les entrepreneurs qui veulent intensifier la croissance de leur entreprise et établir la valeur des actions par des investissements de capitaux propres.

P.E.I. Capital Fund : société de capitaux de risque créée pour aider les PME qui ont besoin de 100 000 \$ à 250 000 \$ pour lancer des projets à l'Île-du-Prince-Édouard

Fonds d'investissement des travailleurs et travailleuses :

société de capitaux de risque créée pour les PME qui ont besoin de 100 000 \$ à 500 000 \$ pour lancer des projets au Nouveau-Brunswick.

SECTION 2

Autres sources d'expertise en affaires

Les conseillers des petites entreprises sont une source importante de conseils pour de nombreux propriétaires de petites entreprises qui essaient d'améliorer la gestion de leurs activités. Ils sont bien au fait de diverses questions importantes pour votre entreprise, comme le marketing et le commerce.

Consultez également les outils suivants :

- Faites-en votre affaire
- Trousse d'information du jeune entrepreneur
- Comment préparer un plan d'affaires
- Comment préparer un plan de marketing
- Évaluer vos pratiques de gestion
- Plan d'affaires interactif
- Plan d'exportation interactif
- Ateliers sur la petite entreprise

Cliquez sur
www.rcsec.org

Prendre de l'expansion

Améliorez vos compétences en gestion

Dans l'économie actuelle, les compétences en gestion et les compétences techniques sont des facteurs essentiels à la réussite d'une entreprise.

Le Partenariat pour l'entrepreneurship et le perfectionnement des compétences en affaires (PEPCA) de l'APECA peut vous aider à acquérir des compétences en technologie, en innovation et en gestion d'entreprise.

Le PEPCA comprend trois éléments principaux :

Initiative de développement des compétences en innovation

Ce programme peut aider votre entreprise à combler des besoins essentiels en ce qui concerne la formation et le perfectionnement des compétences du personnel en place,

le recrutement d'experts et de gestionnaires et le recrutement de diplômés qualifiés.

Votre société peut être admissible à de l'aide si :

- elle est axée sur les exportations et la croissance dans un secteur traditionnel ou un secteur de haut-savoir;
- elle élabore, produit ou commercialise de nouvelles technologies ou des produits, des procédés ou des services à base de technologie;

- OU -

- elle adopte des technologies de pointe.

Si votre entreprise mise sur la technologie et démontre un engagement pour l'amélioration de ses capacités d'innovation et de ses compétences techniques, vous pourriez obtenir des contributions allant jusqu'à 75 % des frais du projets approuvés, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par projet.

Initiative pour jeunes entrepreneurs

Grâce à ce programme, l'APECA offre des fonds aux organismes sans but lucratif et non commerciaux, aux établissements d'enseignement ou aux municipalités pour aider les jeunes à avoir accès à de la formation et à du soutien en affaires.

Il peut s'agir d'ateliers sur les compétences en affaires, de programmes d'encadrement et de soutien en ligne.



Votre représentant local de l'APECA peut vous fournir la liste des possibilités de perfectionnement des compétences en affaires dans votre région. (Consultez la page 23 pour obtenir plus de renseignements sur l'Initiative pour jeunes entrepreneurs.)

Initiative Femmes en affaires

L'APECA accorde des fonds à l'Association des Corporations de développement communautaire du Nouveau-Brunswick, à la Newfoundland and Labrador Organization of Women Entrepreneurs, au Centre for Women in Business de l'Université Mount Saint Vincent et à la Prince Edward Island Business Women's Association pour qu'ils exécutent les deux programmes de l'IFA ci-après.

En Nouvelle-Écosse, l'association des CBDC exécute le programme d'Allocation de formation en gestion des affaires (ci-dessous) au Cap-Breton et dans les régions rurales de la province.

Conseils aux entreprises et services à la collectivité

Grâce à cette composante de l'IFA, les femmes d'affaires peuvent profiter d'un soutien individuel offert par les organisations mentionnées ci-dessus afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'affaires, d'obtenir des renseignements commerciaux exacts et opportuns et de rencontrer d'autres personnes d'affaires, particulièrement d'autres femmes qui ont relevé le défi d'exploiter une entreprise.

Allocation de formation en gestion des affaires

Cette composante de l'IFA prévoit une aide financière pour les femmes propriétaires d'entreprises qui souhaitent suivre une formation en gestion des affaires. Elles peuvent obtenir une aide financière d'au plus 75 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

Programme de services-conseils

Le Programme de services-conseils a été mis sur pied pour permettre aux agents d'affaires de l'APECA d'engager un expert-conseil, une fois qu'un projet a été approuvé, si cela peut contribuer à la réussite du projet. L'expert-conseil peut établir le diagnostic du rendement actuel de votre entreprise, vous aider à élaborer et à mettre en œuvre des plans pour améliorer les ventes, la productivité ou la qualité des produits, vous conseiller sur l'exploitation ou la gestion, ou évaluer si votre entreprise est prête à exporter. Demandez à votre agent d'affaires de l'APECA si ce programme vous convient.

Programme de missions d'initiation aux pratiques exemplaires : Tourisme

Ce programme permet aux exploitants touristiques du Canada atlantique de rencontrer des homologues novateurs d'autres régions et de profiter de leurs expériences. Le programme aide les participants à faire l'expérience de produits touristiques exceptionnels et à profiter du savoir-faire de spécialistes du tourisme. Il contribue à stimuler la création de nouveaux produits ainsi que la mise au point de pratiques améliorées en matière de services à la clientèle, de techniques d'exploitation novatrices et de modèles de planification judicieux pour l'industrie touristique.

Chaque mission permet d'accueillir jusqu'à 17 participants, principalement des exploitants touristiques du secteur privé et des entrepreneurs. Les participants doivent représenter une entreprise enregistrée de l'industrie touristique en activité depuis au moins un an, leur entreprise doit avoir un lien avec le thème de la mission et ils doivent occuper un poste supérieur dans leur entreprise.

L'APECA travaille avec le ministère du Tourisme de chaque gouvernement provincial pour établir une liste de candidats pour chaque mission. Si vous désirez obtenir plus de renseignements au sujet du programme d'initiation aux pratiques exemplaires, veuillez consulter le site Web www.tourismbestpractices.com.

Le programme prévoit des contributions pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles des participants du secteur privé.

Prendre de l'expansion

Agrandir ou moderniser votre entreprise

Si vous songez à fabriquer une nouvelle gamme de produit, à accroître le volume d'un produit existant ou à trouver des méthodes de production plus efficaces et plus concurrentielles, vous pouvez être admissible à l'aide du Programme de développement des entreprises de l'APECA.



Programme de développement des entreprises (PDE)

Le PDE peut vous aider à financer le coût des éléments suivants :

- construction ou acquisition d'un bâtiment;
- matériel et outillage;
- fonds de roulement pour l'exécution de travaux d'établissement ou d'agrandissement;
- aménagements du terrain;
- location d'équipement;
- infrastructures (p. ex., eau et égout);
- biens acquis;
- biens incorporels comme les brevets, les marques de commerce et les permis.

Les entreprises admissibles peuvent également comprendre les services de messagerie, les entreprises de télémarketing, les entreprises de traitement des données où la nature du fonctionnement ne nécessite pas un nombre important de biens corporels.

Les frais admissibles peuvent comprendre l'agrandissement des installations, de même que les frais connexes qui sont raisonnablement nécessaires à l'expansion, comme les frais de marketing.

L'APECA peut consentir un prêt pouvant atteindre 50 % des frais admissibles visant les immobilisations, le démarrage et le fonds de roulement du projet, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ (ou davantage dans certains cas), et jusqu'à 75 % des coûts visant l'embauche d'un expert en matière de gestion, la préparation d'études commerciales ou l'instauration de plans de marketing, de formation et d'amélioration de la productivité.

Exploiter son potentiel d'exportation

Les segments de l'économie dont la croissance est la plus rapide dans la région de l'Atlantique se composent d'entreprises qui exportent leurs produits et services.

Les programmes de l'APECA peuvent vous aider à :

- obtenir des conseils judicieux et de la formation pour vous préparer à exporter;
- comprendre les règlements liés à l'exportation;
- pénétrer de nouveaux marchés par le biais des missions commerciales et des bureaux commerciaux du Canada à l'étranger;
- trouver du financement auprès des sources fédérales et provinciales visant le développement des exportations;
- obtenir des renseignements commerciaux et des résultats de recherches contenus dans des rapports et des statistiques à jour qui vous aideront à cibler des marchés.

Programme de développement des entreprises

La composante Mesures de développement des marchés et du commerce du Programme de développement des entreprises permet d'accorder une aide financière à des sociétés qui offrent des produits ou services nouveaux ou existants et qui cherchent pour la première fois un marché d'exportation ou aux exportateurs actuels qui veulent développer de nouveaux marchés d'exportation pour des produits ou des services nouveaux ou existants.

Les frais admissibles peuvent comprendre de nouveaux emballages et de nouveaux étiquetages, du nouveau matériel promotionnel, de la publicité ainsi que des démonstrations de produits ou de matériel dans des salons professionnels. L'APECA

peut, à certaines conditions, verser une contribution remboursable équivalant à 75 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 70 000 \$.

Initiative de formation en commerce et de perfectionnement des compétences en exportation

Cette initiative aide les PME, par le biais de colloques, d'ateliers et de programmes de marketing, à obtenir des conseils d'experts et les connaissances dont elles ont besoin pour commencer à exporter en toute confiance.

Les bureaux régionaux de l'APECA guident la mise en œuvre de cette initiative en partenariat avec des tiers. (Consultez la page 24 pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme.)

Programmes de stages pour les étudiants

Stages dans le domaine de l'exportation pour les diplômés en commerce

Des diplômés en commerce d'universités et de collèges choisis sont jumelés à des entreprises nouvelles ou existantes de la région de l'Atlantique. Les sociétés prêtes à exporter peuvent ainsi obtenir une expertise interne en commerce pour élargir leurs marchés et augmenter leur chiffre d'affaires. Les entreprises doivent s'engager à embaucher le diplômé pendant au moins un an. L'APECA verse 75 % des coûts du salaire et des avantages du stagiaire, jusqu'à concurrence de 25 000 \$.



Chaque jour, le Canada exporte des biens pour plus d'un milliard de dollars. On estime que chaque million de dollars d'exportations représente entre huit et onze emplois.

Prendre de l'expansion



Programmes de stages pour les étudiants (suite)

Entente sur la promotion du commerce extérieur (EPCE)

Les étudiants du MBA de toute la région sont jumelés à des entreprises du Canada atlantique avant de partir en stages dans des consulats canadiens à l'étranger. Chaque étudiant est habituellement au service de deux entreprises de la région qui lui font connaître leurs besoins avant son départ. Les entreprises profitent ainsi d'un moyen original de recueillir de l'information commerciale à jour sur le terrain.

Ce programme est une collaboration de cinq universités (Dalhousie, Memorial, Université de Moncton, Université du Nouveau-Brunswick et Saint Mary's), du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que des réseaux régionaux de commerce (ministères du Commerce fédéral et provinciaux).

Programme de partenariat sur l'exportation

Ce programme aide à jumeler des entreprises prêtes à exporter ou qui pourraient l'être à des étudiants universitaires qui peuvent effectuer pour elles des études de marché

et les aider à dresser un plan d'exportation. Ce programme est offert au Nouveau-Brunswick seulement.

Missions de commerce et d'investissement dirigées par l'APECA

Ces missions sur des marchés internationaux choisis visent notamment les secteurs suivants :

- océanologie
- entreprises environnementales
- technologies de l'information et des communications
- sciences de la vie
- culture
- pêche et aquiculture

Le nombre de sociétés prêtes à exporter de chacune des quatre provinces de l'Atlantique qui participent à ces missions à frais partagés varie d'une mission à l'autre. Le choix des sociétés participantes est en grande partie fondé sur la capacité immédiate d'exporter et sur la nature de la mission.

L'activité de base de chaque mission est l'organisation de séances individuelles de jumelage. Les représentants des sociétés de la région de l'Atlantique rencontrent les représentants des sociétés du marché visé. Le responsable du jumelage doit

communiquer avec chacune des entreprises pour déterminer leurs objectifs pendant la mission, déterminer les clients ou partenaires éventuels et organiser des rencontres.

Les sociétés participantes doivent assumer des frais de participation et habituellement leurs frais de déplacement, mais l'APECA prend en charge certaines dépenses sur place, comme les déplacements sur les lieux de la mission et les services de jumelage.

Pour obtenir plus de renseignements sur les missions dirigées par l'APECA, communiquez avec votre bureau local de l'APECA.

Missions commerciales d'Équipe Canada Atlantique

Les missions ont fait leurs preuves pour ce qui est de faire connaître les marchés internationaux à des entreprises prêtes à exporter, et de faire connaître aux exportateurs actuels de nouveaux marchés.

Une quarantaine d'entreprises, recrutées parmi des entreprises prêtes à exporter, peuvent participer à une même mission. Elles participent alors à des rencontres individuelles entre entreprises et à des séances individuelles de jumelage et elles sont exposées à des possibilités d'échange et d'investissement. Selon le format de la mission, il y a trois types de délégués : officiels, associés et débutants. Les délégués assument habituellement leurs propres frais.

Les missions commerciales d'Équipe Canada Atlantique sont habituellement dirigées par le ministre d'État à l'APECA et les premiers ministres de la région de l'Atlantique : le premier ministre du Canada y participe parfois. À ce jour, les missions ont ciblé notamment la Nouvelle-Angleterre, Boston, Atlanta, New York et Washington, D.C.

L'innovation

Programme de développement des entreprises (PDE)

Grâce à la composante Innovation du PDE, l'APECA peut vous aider à financer l'élaboration de produits, de services ou de procédés nouveaux ou améliorés.

Les frais admissibles comprennent :

- les coûts des services d'ingénieurs, de scientifiques, de techniciens, de dessinateurs, d'analystes de marché, de chercheurs et de main-d'œuvre essentiels à l'exécution du projet;
- les matériaux achetés expressément pour l'exécution du projet ou tirés de vos stocks et utilisés en vue de la production d'échantillons et de prototypes ou pour des usines pilotes;
- le matériel spécial acheté ou construit exclusivement pour l'exécution de votre projet et les frais de location connexes;
- les frais de déplacement engagés uniquement pour l'exécution de votre projet;
- les coûts d'établissement des devis pour votre produit, votre service ou votre procédé, y compris les services de sous-traitants et de consultants;
- d'autres coûts admissibles, y compris les essais, les brevets, la location de locaux, l'acquisition de droits à une technologie, la préparation d'un premier guide d'utilisation et les études de marketing et de faisabilité;
- l'acquisition de technologies de pointe qui sont nouvelles pour le requérant et qui permettent d'accroître la performance et la productivité.

En vertu de l'élément innovation du PDE, l'APECA peut accorder un prêt sans intérêts remboursable sous condition d'au plus 75 % des frais d'immobilisations admissibles, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ (ou davantage dans certains cas).

Le commerce électronique

L'APECA veut également aider les PME à acquérir les technologies et les compétences nécessaires pour participer plus activement aux activités d'affaires électroniques.

Dans le cadre du PDE, l'APECA peut appuyer financièrement les activités suivantes :

- la planification des affaires électroniques;
- l'embauche d'experts indépendants pour l'adoption de modèles de commerce électronique adaptés à l'entreprise;
- la mise au point ou l'acquisition de technologies habilitantes;
- les activités de marketing;
- la formation professionnelle.

Fonds d'innovation de l'Atlantique (FIA)

En juin 2000, le premier ministre du Canada a annoncé des fonds pour la création du Fonds d'innovation de l'Atlantique. Ce programme vise à renforcer l'économie de la région en accélérant le développement des entreprises de l'industrie du savoir. Le FIA permet d'appuyer les projets et les activités d'importance stratégique pour le développement et la commercialisation de la technologie au Canada atlantique.

Qu'est-ce que « l'innovation »?

Le Conference Board du Canada

définit l'innovation comme :

« un processus par lequel la valeur économique est extraite des connaissances par la création, le développement et la mise en œuvre d'idées afin de produire des produits, processus et services nouveaux ou améliorés ».

Le processus d'innovation est multidimensionnel et peut faire appel à de nombreux intervenants et partenaires, p. ex. des entrepreneurs, des sociétés, des chercheurs, des investisseurs, des agents de brevet et le gouvernement. Une innovation fructueuse s'étend sur de longues périodes et est caractérisée par le produit, le procédé ou le service mis en marché, suivi par l'acceptation par le marché et son utilisation.

Prendre de l'expansion



Fonds d'Innovation de l'Atlantique (FIA) (suite)

Plus précisément, le FIA permet de financer la recherche et le développement et les activités connexes dans les domaines des sciences naturelles, des sciences appliquées, des sciences humaines et des sciences sociales. Les projets doivent être explicitement liés à la mise au point ou à la commercialisation de produits, de procédés ou de services basés sur la technologie.

Le FIA encourage fortement la collaboration entre le secteur privé et les établissements de recherche et la collaboration des établissements entre eux.

Les demandes de fonds sont habituellement présentées dans le cadre d'un appel de propositions.

Nota : Dans le cas d'exploitations commerciales du secteur privé, le FIA examine les propositions lorsque le niveau d'aide dépasse 500 000 \$. Ainsi, les requérants commerciaux qui veulent obtenir une aide de 500 000 \$ ou moins doivent présenter leur demande dans le cadre de la composante Innovation du PDE.

Initiative de développement des compétences en innovation

L'Initiative de développement des compétences en innovation (reportez-vous à la page 14 pour plus de détails) peut vous aider à améliorer vos compétences en gestion de l'innovation et vos compétences techniques afin d'être plus productif et concurrentiel dans l'économie internationale.

Faire affaire avec le gouvernement

Améliorez votre aptitude à soutenir la concurrence et à décrocher des contrats ou des sous-contrats d'approvisionnement du secteur privé, d'organismes internationaux ou du secteur public

Programme de développement des entreprises - Promotion des fournisseurs

Les gouvernements utilisent une large gamme de biens et services, la plupart provenant du secteur privé. Si vous souhaitez faire affaire avec le gouvernement, l'APECA peut vous aider à déterminer les possibilités de marchés et vous assurer une aide financière qui pourra atteindre 75 % des frais admissibles liés à l'amélioration de votre capacité de soumissionner ou d'obtenir des contrats ou des sous-contrats d'approvisionnement des secteurs public et privé, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ (un montant plus élevé pourrait être consenti exceptionnellement). L'accent doit être mis sur de nouveaux produits et services et non sur des produits que fournissent déjà des entreprises de la région de l'Atlantique.

Pour être admissible, votre projet doit pouvoir créer des emplois ou des retombées économiques dans la région de l'Atlantique. Le projet peut viser l'approvisionnement de gouvernements étrangers, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, des grandes sociétés privées, des sociétés d'État, des hôpitaux et des municipalités.

Le programme peut vous aider à payer les frais d'activités comme la préparation des soumissions, le répositionnement, la préproduction, les services d'essai, le coût des brevets, le transfert de la technologie, l'obtention de permis, l'emballage et la documentation sur les produits, la formation spécialisée, l'assurance de la qualité, le contrôle de la qualité, les frais d'immobilisations et autres.

Collaborer avec des organisations non commerciales

Si votre organisation sans but lucratif assure des services directement aux entreprises de la région de l'Atlantique, elle est peut-être admissible à une aide financière de l'APECA

Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités (FISC)

L'APECA investit dans des projets locaux d'organismes non commerciaux et sans but lucratif comme les associations locales de développement, les municipalités et leurs organismes, les établissements d'affaires ou de technologie, les associations industrielles, les associations de développement économique, les universités, les établissements d'enseignement, les coopératives locales et d'autres entités commerciales qui mènent des projets sans but lucratif.

Les projets commerciaux locaux, des attractions touristiques par exemple, peuvent également être admissibles.

Le FISC joue un rôle clé dans le soutien des projets non commerciaux dans les collectivités où il faut de nouvelles compétences et où il n'existe pas d'infrastructures importantes pour aider à bâtir l'économie.

Le programme appuie les mesures indispensables au développement économique d'une collectivité ou d'un groupe de collectivités. Diverses mesures sont admissibles, pourvu qu'elles améliorent l'économie de la collectivité, qu'elles fassent acquérir des compétences et la capacité nécessaire pour attirer des investissements ou qu'elles aident à accroître la réussite des entreprises existantes.



Programme de développement des entreprises - Projets non commerciaux

Le Programme de développement des entreprises de l'APECA prévoit une aide pour les projets non commerciaux afin d'aider les organismes sans but lucratif comme le vôtre à offrir des services et des infrastructures spécialisés aux PME ou à contribuer au développement économique local.

Les organisations non commerciales - soit des organisations ou des associations sans but lucratif - sont admissibles aux fonds visant les projets non commerciaux. Ces organisations comprennent les sociétés d'État ou des organismes provinciaux, les universités, les établissements d'enseignement, les associations locales de développement, les municipalités et leurs organismes, les établissements de commerce ou de technologie, les associations industrielles, les associations de développement économique et les clubs philanthropiques.

Initiative pour jeunes entrepreneurs (IJE)

L'IJE vise le développement et l'amélioration des services de formation, d'information et de soutien entrepreneuriaux offerts aux jeunes entrepreneurs de 15 à 29 ans de la région de l'Atlantique. Les projets de l'IJE sont élaborés dans le cadre de trois composantes, soit :

- Entrepreneurs en herbe : Pour donner aux jeunes des possibilités d'examiner l'entrepreneurship comme choix de carrière et d'acquérir des compétences pratiques en entrepreneurship et en affaires.



- Entrepreneurs actuels : Pour donner aux jeunes entrepreneurs des moyens d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir en affaires et prospérer.
- Développement de l'entrepreneurship dans les collectivités : Pour veiller à ne pas oublier les jeunes entrepreneurs dans la planification du développement économique et les activités connexes au niveau local.

Les organisations sans but lucratif et non commerciales, comme les associations d'affaires et de développement économique, les établissements d'enseignement ou les municipalités peuvent profiter de l'aide prévue par l'IJE. Elles peuvent alors élaborer

et réaliser divers projets et services de soutien pour les jeunes, en mettant l'accent sur la promotion de l'entrepreneurship et le perfectionnement des compétences en affaires.

L'aide de l'APECA n'est pas remboursable et elle est limitée au pourcentage des frais admissibles nécessaires à la réalisation du projet, jusqu'à concurrence de 500 000 \$. (Un montant plus élevé pourrait être consenti exceptionnellement.)

Collaborer avec des organisations non commerciales

Partenariat pour le commerce et l'investissement au Canada atlantique

Formation en commerce et perfectionnement des compétences en exportation

Cette mesure cherche à mieux faire connaître le commerce comme outil d'expansion économique dans la région et à donner l'occasion aux conseillers auprès des petites entreprises d'améliorer leurs connaissances sur le commerce et l'investissement.

Les bureaux régionaux de l'APECA mettent en oeuvre cette mesure, mais la formation proprement dite est assurée par des tiers.

En outre, le programme encourage des universités et des collèges choisis à établir des relations de travail plus étroites avec le monde des affaires pour améliorer

la qualité de la formation en commerce et en investissement offerte aux étudiants. L'APECA peut financer la totalité des frais d'élaboration et d'exécution, dans les collèges et les universités, de programmes d'amélioration des compétences en exportation ou de petits modules de conseillers en affaires. Les frais admissibles comprennent l'élaboration et l'organisation de colloques, d'ateliers, de programmes de counseling et de mentorat, de modules de formation, de programmes en ligne et de programmes d'études universitaires et collégiales. Les autres dépenses admissibles concernent l'exécution de programmes locaux de formation visant le commerce international ainsi que le recrutement et la rémunération d'experts ou de professeurs invités.

Stratégies sectorielles d'exportation

Ces stratégies prévoient un soutien pour les associations et les organisations industrielles qui désirent évaluer des possibilités et des capacités d'exportation. Elles permettent également d'aider les entreprises de certains secteurs du savoir et des ressources à valeur ajoutée à se préparer à pénétrer des marchés cibles et à y accroître leurs ventes.

Les participants admissibles comprennent les groupes sans but lucratif comme les associations industrielles et les organisations commerciales dont le mandat est lié aux exportations. L'APECA finance jusqu'à concurrence de 100 % des frais admissibles pour la mise au point des stratégies et jusqu'à concurrence de 75 % des frais de mise en oeuvre. Les frais admissibles comprennent les études de marché, les coûts des sondages, les honoraires d'experts-conseils, les dépenses de formation et les montages promotionnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur n'importe lequel des programmes non commerciaux de l'APECA, communiquez avec le bureau de l'APECA le plus près de chez vous :

Nouveau-Brunswick : 1-800-561-4030

Île-du-Prince-Édouard : 1-800-871-2596

Terre-Neuve-et-Labrador : 1-800-668-1010

Nouvelle-Écosse : 1-800-565-1228

Cap-Breton : 1-800-705-3926 (Société d'expansion du Cap-Breton)

ou consultez le site Web de l'APECA à www.acoa-apeca.gc.ca

Entente sur la promotion du commerce extérieur (EPCE)

Cette entente visant le commerce a été conclue par les quatre provinces de l'Atlantique et le gouvernement fédéral, représenté par l'APECA, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada. Elle doit permettre d'accroître le nombre de nouveaux exportateurs et d'entreprises prêtes à exporter dans la région de l'Atlantique, de stimuler les ventes à l'exportation sur les marchés existants et d'aider les exportateurs à diversifier leurs marchés d'exportation.

Quatre composantes concourent à l'atteinte des résultats de l'EPCE :

Formation et sensibilisation à l'exportation

Pour donner une formation en exportation aux PME et les sensibiliser à l'exportation comme outil d'expansion des activités commerciales.

Information commerciale

Pour faciliter la diffusion de l'information et des renseignements commerciaux aux entreprises du Canada atlantique.

Promotion du commerce extérieur

Pour appuyer les activités qui aident les entreprises des provinces de l'Atlantique à explorer et à pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger.

Planification et recherche

Pour favoriser l'élaboration de stratégies de marketing et le lancement d'initiatives commerciales dans l'ensemble de la région de l'Atlantique.

Sont admissibles les sociétés sans but lucratif et les organisations non commerciales comme les associations d'affaires et de développement économique, les établissements d'enseignement et les municipalités. Les entreprises individuelles ne peuvent pas présenter de demande de financement.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Web de l'EPCE :
<http://www.acoa-apeca.gc.ca/ibda>

Faire de la musique ensemble

Dans le cadre de la composante visant les projets non commerciaux du PDE, l'APECA investit dans la remise des prix et la conférence de l'Association de la musique de la côte est (AMCE) qui aura lieu à St. John's en 2004.

La partie commerciale de l'activité permet à des musiciens de se produire devant les gens de l'industrie et de discuter individuellement avec eux. Une série de débats d'experts portera sur des sujets comme le marketing, les médias, les permis de travail et d'autres sujets pertinents pour le développement de l'industrie de la musique ou l'établissement d'une carrière dans cette industrie.

L'APECA entretient depuis longtemps des liens avec l'AMCE et lui accorde son aide pour sa remise de prix et sa conférence depuis 1997. L'activité de quatre jours attirera plus de 1 500 délégués ainsi que de nombreux mélomanes de toute la région de l'Atlantique.

Les investissements non commerciaux par le biais du PDE favorisent la promotion de l'entrepreneurship, du commerce, du marketing et de la formation par l'entremise des associations industrielles, des groupes locaux, des associations de jeunes et des associations commerciales.

Renforcer les collectivités

Plus de la moitié des Canadiens et des Canadiennes de la région de l'Atlantique vivent dans des petites collectivités rurales comme Joe Batt's Arm, Baie-Sainte-Anne, D'Escousse et Malpeque. Bon nombre de nos collectivités éprouvent des difficultés particulières dans l'économie en rapide évolution de l'Atlantique.

En concertation avec des groupes locaux et d'autres organisations non commerciales, l'APECA peut aider votre collectivité à s'adapter en veillant à :

- améliorer les infrastructures locales;
- développer les capacités de planification stratégique locales;
- créer des possibilités d'emplois durables;
- faciliter l'adaptation à la suite de replis soudains dans l'économie locale.

Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités

Le Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités (FISC) de l'APECA aide les collectivités de toute la région à créer des possibilités de développement économique afin de stimuler les investissements et la création d'emplois. Le fonds contribue à instaurer dans les collectivités du Canada

atlantique un milieu propice à l'essor des secteurs stratégiques, à l'adaptation à l'économie du savoir, à l'adoption de nouvelles technologies et de pratiques novatrices et au développement de la capacité de concurrencer dans l'économie mondiale.



Programme infrastructures Canada

Ce programme aide à améliorer les infrastructures municipales, de même que la qualité de vie dans votre collectivité grâce à des investissements qui protègent l'environnement et appuient la croissance économique à long terme.

Par le biais de contributions des partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, et du secteur privé, le Programme infrastructures Canada doit générer des investissements d'au moins six milliards de dollars dans les infrastructures de milliers de collectivités rurales et urbaines du Canada.

La grande priorité du Programme infrastructures Canada est l'établissement d'une « infrastructure municipale verte », c'est-à-dire la réalisation de projets qui améliorent la qualité de notre environnement et qui contribuent à l'atteinte de nos objectifs nationaux d'air et d'eau propres. Les projets prioritaires visent les réseaux d'aqueduc et d'égout, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides et le recyclage.

D'autres mesures du programme comprennent les transports locaux, les routes et les ponts, les logements abordables, les télécommunications et le tourisme, de même que les installations culturelles et récréatives.

Des ententes d'infrastructures ont été conclues avec chacune des provinces de l'Atlantique et elles demeureront en vigueur jusqu'en 2006. Elles sont administrées par l'APECA, au nom du gouvernement du Canada, et des quatre gouvernements provinciaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, communiquez avec votre bureau local de l'APECA.

Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique

Un nouveau Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique a été annoncé dans le budget fédéral de 2001 pour compléter les autres programmes d'infrastructure du Canada, mais suivant une orientation nouvelle. Le FCIS met l'accent sur l'engagement de partenariats modulables avec les municipalités, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé. Les investissements visent des projets d'envergure nationale et régionale dans des secteurs indispensables au soutien de la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens.

Le nouveau programme permet d'investir dans cinq types d'infrastructure qui sont essentiels à la réalisation des objectifs sociaux et économiques du Canada :

- Infrastructure routière et ferroviaire
- Infrastructure de transport local
- Infrastructure de tourisme ou de développement urbain
- Infrastructure pour le traitement de l'eau et des eaux usées
- Réseaux à larges bandes

À l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où les populations sont inférieures à 750 000 habitants, le coût total des projets admissibles doit être d'au moins 10 millions de dollars.

En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et au Manitoba, où les populations varient entre 750 000 et 1,5 million d'habitants, le seuil sera fixé à au moins 25 millions de dollars.

Au Canada atlantique, l'APECA administrera ces projets suivant un protocole d'entente conclu avec Infrastructure Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Web d'Infrastructure Canada à :

http://www.infrastructurecanada.gc.ca/index_f.shtml

Prendre son destin en mains

Les gens du petit village de Victoria, à l'Î.-P.-É., ont dû se battre pendant des années contre les récessions, les fermetures et les mises à pied. Puis, ils ont décidé de prendre leur destin en mains. Grâce à de l'imagination, du travail et un léger appui de l'APECA, ils ont entrepris de développer leur potentiel commercial et récréatif. Aujourd'hui, le village est fier de ses boutiques d'artisanat, de ses salons de thé, de son théâtre et de son quai remis à neuf renfermant son propre restaurant. Lorsque les collectivités prennent leur avenir en mains, le résultat peut être incroyable.



Renforcer les collectivités



Programme de développement des collectivités

Ce programme national offre du financement à plus de 300 organismes de développement économique des collectivités au Canada.

Dans la région de l'Atlantique, ces organismes sont collectivement connus sous le nom de Corporations de développement communautaire, un réseau de 41 organismes autonomes et sans but lucratif qui collaborent avec le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités et le secteur privé pour répondre aux besoins des petites entreprises.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les services assurés par les CBDC, reportez-vous à la page 12.

Programmes d'adaptation de l'APECA

Quant une collectivité est confrontée à une perte d'emplois majeure, il est plus facile de trouver des solutions si tout le monde - les chefs de file locaux, les organismes sans but lucratif et les gouvernements - mettent l'épaule à la roue.

Partenariat culturel et économique du Canada atlantique (PCECA)

Le Partenariat culturel et économique du Canada atlantique est un mécanisme de financement qui a été conçu pour stimuler le développement économique au Canada atlantique en appuyant des activités culturelles stratégiques liées au 400^e anniversaire de l'arrivée des Français en Amérique du Nord. Cette initiative de trois ans (2002-2005) est financée et administrée conjointement par l'APECA et le ministère du Patrimoine canadien.

Plan d'action pour la pêche à la morue

En avril 2003, le gouvernement du Canada a annoncé la fermeture de trois zones de pêche de la morue dans le golfe du Saint-Laurent et le long de la côte nord-est de Terre-Neuve. Malgré dix années d'efforts considérables de conservation, les évaluations scientifiques récentes des stocks

indiquaient qu'ils demeuraient aux niveaux les plus faibles de l'histoire et qu'aucun rétablissement ne semblait pointer à l'horizon. Pour aider les personnes et les collectivités les plus touchées par la fermeture de la pêche à la morue, le gouvernement du Canada a adopté un plan d'action qui contribuera à créer des possibilités d'emplois de remplacement et à intensifier la recherche scientifique portant sur le déclin des stocks de morue.

Argentia Management Authority (AMA)

L'AMA est un organisme sans but lucratif mis sur pied en 1994 pour atténuer les difficultés économiques liées à la fermeture des installations navales des États-Unis à Argentia, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le conseil de l'AMA continue de gérer le fonds de cinq millions de dollars établi par le gouvernement fédéral. Les activités de

marketing de l'AMA ont permis d'attirer plusieurs nouvelles entreprises et de créer quelque 80 emplois dans la région, ainsi que d'appuyer activement les collectivités locales qui souhaitent voir s'installer chez elles les installations de transformation secondaire de la Voisey's Bay Nickel Company Ltd.

Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)

En 2001, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a signé un protocole d'entente avec le ministère du Patrimoine canadien. Il s'agit d'une mesure quinquennale destinée à promouvoir le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.



Un partenariat vers la réussite

En 1989, Summerside, la deuxième ville en importance de l'Île-du-Prince-Édouard, s'est retrouvée devant la perspective d'une catastrophe économique lorsque la base locale des forces aériennes, la BFC Summerside, a fermé ses portes et mis à pied 1 200 travailleurs. Selon les estimations, cette fermeture devait faire disparaître 33 % des revenus dans la région de Summerside. Effectivement, trois mois à peine après la fermeture de la base, un article du Globe & Mail indiquait : « Le marché de l'immobilier s'est effondré, les prix sont en chute de 40 %, les investissements ont disparu. Le plus important entrepreneur de la ville a mis à pied son dernier employé. »

Le déclin de Summerside ne s'est cependant pas prolongé. En fait, l'emploi s'est accru, passant de 3 825 emplois en 1986 à 5 360 en 1996. Et la tendance demeure à la hausse aujourd'hui.

Selon Donald Savoie de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional, « la collectivité a remué ciel et terre pour trouver une solution ». La collectivité a établi une stratégie d'adaptation et a demandé au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de lui venir en aide. Des comités ont été mis sur pied pour définir de nouvelles initiatives du secteur privé et d'autres activités du secteur public, et pour aliéner les biens matériels de la base.

Le gouvernement fédéral a ensuite mis la base et ses actifs en fiducie et accordé un financement fédéral-provincial de 15 millions de dollars pour exploiter les installations. Le reste, comme on le dit, fait partie de l'histoire. La nouvelle Slemon Park Development Corporation s'est engagée à créer 500 emplois en dix ans. C'est ce qu'elle a fait.

La morale de cette histoire? Lorsqu'une collectivité crée des partenariats novateurs avec le gouvernement et le secteur privé, elle obtient de bons résultats. Elle se développe.

Presque tout le travail de développement de l'APECA se fait en partenariat.



L'Agence travaille en étroite collaboration avec des chefs de file du milieu des affaires et des associations dans divers secteurs économiques. En tourisme, par exemple, l'Agence dirige de grandes mesures avec l'industrie, par l'entremise du Partenariat du tourisme du Canada atlantique, les missions sur les pratiques exemplaires et Partenariat technologique Canada. Dans le cadre des missions d'Équipe Canada atlantique, l'APECA et les provinces font la promotion du commerce et des investissements.

L'APECA s'associe à divers conseils, agences et commissions, en particulier dans les régions rurales, dont les conseils bénévoles des Corporations de développement communautaire, les chambres de commerce et les commissions de commerce locales.

L'APECA collabore également avec les collectivités autochtones de toute la région pour accroître les possibilités économiques des peuples autochtones. Au Nouveau-Brunswick, l'Initiative conjointe de

développement économique constitue un partenariat permanent des peuples autochtones et de divers intervenants des secteurs public et privé.

En partenariat avec les universités et les instituts de recherche, l'Agence joue un rôle de premier plan dans l'élaboration du programme régional d'innovation. L'APECA et les universités de la région sont partenaires dans des programmes nationaux de la Fondation pour l'innovation du Canada, le Conseil national de recherches du Canada, le Conseil national de recherches en sciences et en génie et Génome Canada.

L'APECA coordonne en outre le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral en collaboration avec les quatre provinces de l'Atlantique et d'autres ministères fédéraux, et conclut d'autres partenariats par le biais des conseils fédéraux de chacune des provinces de l'Atlantique.

Partenaires de l'APECA

- *Collectivités autochtones*
- *Secteur commercial*
- *Instituts de recherche*
- *Gouvernements provinciaux*
- *Municipalités*
- *Universités et collèges*
- *Organismes de développement économique des collectivités et groupes bénévoles*
- *Autres ministères fédéraux*

Renseignements

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Siège social

644, rue Main, C.P. 6051
Moncton (N.-B.) E1C 1J8

Sans frais : 1 800 561-7862
Tél. : (506) 851-2271
Fax : (506) 851-7403

Nouveau-Brunswick

570, rue Queen, 3^e étage
C.P. 578, Fredericton (N.-B.) E3B 5A6

Sans frais : 1 800 561-4030
Tél. : (506) 452-3184
Fax : (506) 452-3285

Terre-Neuve-et-Labrador

Immeuble John Cabot, 11^e étage
10 Barter's Hill, C.P. 1060, Succursale C
St. John's (T.-N.-L.) A1C 5M5

Sans frais : 1 800 668-1010
Tél. : (709) 772-2751
Fax : (709) 772-2712

Nouvelle-Écosse

1801, rue Hollis, pièce 600
C.P. 2284, Succursale M
Halifax (N.-É.) B3J 3C8

Sans frais : 1 800 565-1228
Tél. : (902) 426-6743
Fax : (902) 426-2054

Île-du-Prince-Édouard

Immeuble Banque Royale, 3^e étage
100, rue Sydney, C.P. 40
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7K2

Sans frais : 1 800 871-2596
Tél. : (902) 566-7492
Fax : (902) 566-7098

Société d'expansion du Cap-Breton

Commerce Tower, 4^e étage
15, rue Dorchester, C.P. 1750
Sydney (N.-É.) B1P 6T7

Sans frais : 1 800 705-3926
Tél. : (902) 564-3600
Fax : (902) 564-3825

Centres de services aux entreprises du Canada

Pour communiquer avec l'un des CSEC, composez le 1 800 668-1010, visitez le site www.cbdc.ca ou rendez-vous aux bureaux suivants des CSEC :

Centre de services aux entreprises Canada - Nouveau-Brunswick

570, rue Queen, bureau 102
Fredericton (N.-B.) E3B 6Z6

Tél. : (506) 444-6140
Fax : (506) 444-6172

Centre de services aux entreprises Canada - Île-du-Prince-Édouard

75, rue Fitzroy, C.P. 40
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7K2

Tél. : (902) 368-0771
Fax : (902) 566-7377

Centre de services aux entreprises Canada - Nouvelle-Écosse

1575, rue Brunswick
Halifax (N.-É.) B3J 2G1

Tél. : (902) 426-8604
Fax : (902) 426-6530

Centre de services aux entreprises Canada - Terre-Neuve-et-Labrador

90, ave O'Leary, C.P. 8687
St. John's (T.-N.-L.) A1B 3T1

Tél. : (709) 772-6022
Fax : (709) 772-6090

Corporation de développement communautaire

Pour communiquer avec l'un des CBDC, composez le 1 888 303-2232, visitez le site www.cbdc.ca ou rendez-vous aux bureaux suivants des CBDC :

Île-du-Prince-Édouard

Active Communities Lending Inc.
1A Crescent Lane, C.P. 758
Montague (Î.-P.-É.) C0A 1R0

Tél. : (902) 838-4030
Fax : (902) 838-4031

East Prince Development Inc.
660, rue Water Est
Summerside (Î.-P.-É.) C1N 4J1

Tél. : (902) 888-3793
Fax : (902) 888-2399

West Prince Ventures Ltd.
Gard Road, Industry Centre
R.R. 1, Alberton (Î.-P.-É.) C0B 1B0

Tél. : (902) 853-3636
Fax : (902) 853-3298

Nouvelle-Écosse

Annapolis Ventures Limited
C.P. 478, Bridgetown (N.-É.) B0S 1C0

Tél. : (902) 665-2635
Fax : (902) 665-2769

Blue Water Business Development Corporation Ltd.
24, promenade Rowling, C.P. 39
Musquodoboit Harbour (N.-É.) B0J 2L0

Tél. : (902) 889-9040
Fax : (902) 889-9101

Renseignements

Cumberland Development
Corporation Ltd.
C.P. 487
Amherst (N.-É.)
B4H 4A1

Tél. : (902) 667-5700
Fax : (902) 667-1452

Growth Opportunities Limited
Digby-Clare Business Development Centre
68, rue Water
C.P. 160
Digby (N.-É.)
BOV 1A0

Tél. : (902) 245-6166
Fax : (902) 245-5011

Guysborough County Business
Development Centre Limited
C.P. 199
Guysborough (N.-É.)
BOH 1N0

Tél. : (902) 533-2770
Fax : (902) 533-2016

Hants-Kings Business
Development Centre Limited
80, rue Water
C.P. 2788
Windsor (N.-É.)
B0N 2T0

Tél. : (902) 798-5717
Fax : (902) 798-0464

Northern Opportunities for Business Ltd.
980, chemin East River
C.P. 817
New Glasgow (N.-É.)
B2H 3S8

Tél. : (902) 752-7402
Fax : (902) 752-8856

Shelburne County Business
Development Centre Limited
157, rue Water
C.P. 189
Shelburne (N.-É.)
BOT 1W0

Tél. : (902) 875-1133
Fax : (902) 875-4199

South Shore Opportunities Limited
137, rue Old Bridge
C.P. 1204
Liverpool (N.-É.)
BOT 1K0

Tél. : (902) 354-2616
Fax : (902) 354-7355

Yarmouth Regional Business
Corporation Limited
103, rue Water
C.P. 607
Yarmouth (N.-É.)
B5A 4P4

Tél. : (902) 742-5364
Fax : (902) 742-1027

Cap-Breton

Coastal Business Opportunities Incorporated
292, rue Charlotte
Sydney (N.-É.)
B1P 1C7

Tél. : (902) 539-4332
Fax : (902) 562-1016
Courriel : p.macneil@ecbc.ca

Inrich Business Development Centre Ltd.
15991, avenue Central
C.P. 600
Inverness (N.-É.)
BOE 1N0

Tél. : (902) 258-3698
Fax : (902) 258-3689
Courriel : inrich@atcon.com

Northside Economic Development
Assistance Corporation
C.P. 99
Sydney Mines (N.-É.)
B1V 2Y4

Tél. : (902) 736-6211
Fax : (902) 736-6212
Courriel : nedac@atcon.com

Terre-Neuve-et-Labrador

Avalon West Community
Development Corporation
Immeuble McCormack
C.P. 419
Placentia (T.-N.-L.)
A0B 2Y0

Tél. : (709) 227-2147/2084
Fax : (709) 227-3670

Eastern Initiatives Community Business
Development Corporation Inc.
Immeuble Manitoba Professional
Clareville (T.-N.-L.)
A5A 1K2

Tél. : (709) 466-1170
Fax : (709) 466-1450

Burin Peninsula Community Business
Development Corporation
Immeuble W.R.
Promenade Ville Marie
C.P. 470
Marystown (T.-N.-L.)
A0E 2M0

Tél. : (709) 279-4540
Fax : (709) 279-4545

Central Community Development
Corporation
30, avenue Hardy
Grand Falls-Windsor (T.-N.-L.)
A2A 2T9

Tél. : (709) 489-4496
Fax : (709) 489-5897

Renseignements

Emerald Business
Development Corporation
Autoroute 325
410, Immeuble Barker
Baie Verte (T.-N.-L.)
A0K 1B0

Tél. : (709) 532-4690
Fax : (709) 532-4669

Gander Area Community
Development Corporation
10, avenue Roe
C.P. 471
Gander (T.-N.-L.)
A1V 1W8

Tél. : (709) 651-4738
Fax : (709) 651-3295

Gateway Community
Development Corporation
C.P. 430, 82, rue Main
Port aux Basques (T.-N.-L.)
A0M 1C0

Tél. : (709) 695-7406
Fax : (709) 695-9726

Humber Community
Development Corporation
19, rue Union, bureau 4
C.P. 657
Corner Brook (T.-N.-L.)
A2H 6G1

Tél. : (709) 639-7755
Fax : (709) 639-2927

Labrador Community
Development Corporation
C.P. 1089, succursale B
Goose Bay (T.-N.-L.)
A0P 1E0

Tél. : (709) 896-5814 /5182
Fax : (709) 896-4333

Long Range Community Business
Development Corporation
35, avenue Carolina , bureau 111
Stephenville (T.-N.-L.)
A2N 3P8

Tél. : (709) 643-5606
Fax : (709) 643-3421

Northeast Avalon Community Futures
Development Corporation
Immeuble Re Max
C.P. 14067, Station Manuels
Conception Bay Sud (T.-N.-L.)
A1W 3J1

Tél. : (709) 834-1000
Fax : (709) 834-1180

NORTIP Development Corporation
C.P. 140
Plum Point (T.-N.-L.)
A0K 4A0

Tél. : (709) 247-2040
Fax : (709) 247-2042

South Coast Community
Development Corporation
C.P. 37
St. Alban's (T.-N.-L.)
A0H 2E0

Tél. : (709) 538-3630/3846
Fax : (709) 538-3439

Celtic Business Development Corporation
Immeuble Paul
Ferryland (T.-N.-L.)
A0A 2H0

Tél. : (709) 432-2662
Fax : (709) 432-3056

Trinity-Conception Community
Development Corporation
21, Croissant Industrial
Bureau 101, Immeuble Croke
Carbonear (T.-N.-L.)
A1Y 1A5

Tél. : (709) 596-3849
Fax : (709) 596-7721

Nouveau-Brunswick

CBDC Chaleur
275, rue Main, bureau 212-J
Bathurst (N.-B.)
E2A 1A9

Tél. : (506) 548-5951
Fax : (506) 548-5008

LEAD Corporation CLÉ Inc.
11B, rue Hamilton
Shediac (N.-B.)
E4P 1W1

Tél. : (506) 532-8312
Fax : (506) 532-1373

CBDC Madawaska
121, rue de l'Église, bureau 407
Edmundston (N.-B.)
E3V 1J9

Tél. : (506) 737-8925
Fax : (506) 737-8922

CBDC Péninsule Acadienne
439, rue du Moulin
C.P. 3666, succ. Bureau chef
Tracadie-Sheila (N.-B.)
E1X 1A4

Tél. : (506) 395-9700
Fax : (506) 395-5672

Renseignements

CBDC Victoria/Madawaska-South
551, rue Main, bureau 300
C.P. 7295
Grand-Sault (N.-B.)
E3Z 2W4
Tél. : (506) 473-6446
Fax : (506) 473-1280

CBDC Kent
190, boulevard Irving
C.P. 668
Bouctouche (N.-B.)
E4S 3L6
Tél. : (506) 743-2422
Fax : (506) 743-1033

CBDC Southwest
1910, route 3, bureau 112
Harvey Station (N.-B.)
E6K 2P4
Tél. : (506) 366-3022
Fax : (506) 366-3444

CBDC Charlotte/Kings
123, boulevard Milltown
C.P. 455
St. Stephen (N.-B.)
E3L 1G5
Tél. : (506) 466-5055
Fax : (506) 466-4859

CBDC Restigouche
113, rue Roseberry
C.P. 1089
Campbellton (N.-B.)
E3N 2G6
Tél. : (506) 753-3344
Fax : (506) 753-7131

CBDC Northumberland
158, rue Wellington
Miramichi (N.-B.)
E1N 1L9
Tél. : (506) 778-2121
Fax : (506) 778-2224

Programme de capital d'appoint de ConneXion Jeunes entrepreneurs

**Outre les corporations
de développement
communautaires énumérées
ci-dessus, il y a huit agents
d'exécution de ce programme :**

Entreprise Fredericton
570, rue Queen
Fredericton (N.-B.)
E3B 6Z6
Tél. : (506) 444-4686
Fax : (506) 444-4649

Entreprise Moncton
910, rue Main, bureau 101
Moncton (N.-B.)
E1C 1G6
Tél. : (506) 858-9550
Fax : (506) 859-7791

Entreprise Saint John
40, rue King
Saint John (N.-B.)
E2L 1G3
Tél. : (506) 658-2877
Fax : (506) 658-2872

Metro Business Opportunities Inc.
Atlantic Place
215, rue Water, bureau 805
B.P. 61
St. John's (T.-N.-L.)
A1C 6C9
Tél. : (709) 738-1626
Fax : (709) 576-3115

Centre for Entrepreneurship Education
and Development (CEED)
1521, rue Grafton
B.P. 578
Halifax (N.-É.)
B3J 2R7
Tél. : (902) 421-2333
Fax : (902) 482-0291

Société de développement
de la Baie acadienne
48, chemin Mill
B.P. 67
Wellington (Î.-P.-É.)
COB 2E0
Tél. : (902) 854-3439
Fax : (902) 854-3099

Central Development Corporation
B.P. 3981
Central Bedeque (Î.-P.-É.)
COB 1G0
Tél. : (902) 887-3400
Fax : (902) 887-2400

UPEI School of Business
550, avenue University
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 4P3
Tél. : (902) 628-4397
Fax : (902) 628-4398

***Si vous désirez obtenir des
renseignements sur les programmes
et services offerts par d'autres
ministères fédéraux, composez
le 1 800 O CANADA ou consultez
le site Web du Canada à
www.canada.gc.ca.***

***Cette brochure est également
accessible en format pdf sur
le site Web de l'APECA à :
<http://www.acoa-apec.ca>***